

Une séance extraordinaire du conseil municipal de la ville de East Angus a été tenue au lieu ordinaire des séances de ce conseil, le lundi 28 septembre 2020 à 18 h, par vidéoconférence.

Sont présents : Son Honneur la mairesse Lyne Boulanger, Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers, Michel Champigny, Dany Langlois, Antoni Dumont, Denis Gilbert et Nicole Bernier formant quorum sous la présidence de la mairesse.

La présente séance a été convoquée, à la demande de madame la Mairesse, Lyne Boulanger, par un avis du secrétaire-trésorier du 25 septembre 2020 remis à tous les conseillers, ce même jour

Bruno Poulin, secrétaire-trésorier est présent.

Est également présent, David Fournier, directeur général.

2020-289 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Proposé par la conseillère Nicole Bernier

Appuyé par le conseiller Antoni Dumont

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

D'ouvrir la séance extraordinaire du 28 septembre 2020. Il est 20 h 28.

ADOPTÉ

2020-290 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par le conseiller Dany Langlois

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

ADOPTÉ

2020-291 ENTENTE AVEC LA MUNICIPALITÉ DU CANTON DE WESTBURY RELATIVEMENT AU SERVICE D'AQUEDUC SUR L'AVENUE DE LA TUILERIE

ATTENDU que faute d'entente intermunicipale, la Ville de East Angus a procédé à l'envoi de comptes de taxes pour l'aqueduc aux contribuables de la Municipalité du canton de Westbury résidant sur l'Avenue de la Tuilerie;

ATTENDU que les citoyens ont été facturés par la Municipalité du canton de Westbury pour la fourniture de ce service;

ATTENDU la transmission de mises en demeure, par la Ville de East Angus, aux citoyens de la Municipalité du canton de Westbury résidant sur l'Avenue de la Tuilerie, le 17 septembre 2020, relativement au paiement d'une taxe d'eau pour la fourniture du service d'aqueduc;

ATTENDU les discussions intervenues entre la Municipalité du canton de Westbury et la Ville de East Angus afin de convenir d'une entente quant au paiement des coûts pour la fourniture de l'eau dans ce secteur;

ATTENDU que les deux municipalités ont convenu de poursuivre le mode de fonctionnement antérieur, à savoir que la Ville de East Angus facturera au canton de Westbury les frais pour la fourniture de l'eau aux citoyens de l'Avenue de la Tuilerie et que la Municipalité du canton de Westbury continuera de percevoir une taxe directement de ces citoyens;

ATTENDU que les parties ont convenu d'établir ce mode de fonctionnement pour les années 2020 et 2021;

ATTENDU que dans l'intervalle, les deux municipalités collaboreront afin de convenir d'une entente intermunicipale relativement à la fourniture de l'eau pour ce secteur, l'entretien du réseau de la Municipalité du canton de Westbury et la tarification en lien avec ce service;

Proposé par le conseiller Antoni Dumont

Appuyé par le conseiller Michel Champigny

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

QUE, sous réserve d'une résolution du conseil de la Municipalité du canton de Westbury qui confirme à la Ville de East Angus qu'elle procédera au paiement des frais reliés à la fourniture du service d'eau potable pour les citoyens de l'Avenue de la Tuilerie, sur réception d'une facture à cet effet, laquelle est estimée à plus ou moins 4 102,50 \$;

- **QUE** la Ville de East Angus facture directement la Municipalité du canton de Westbury les frais reliés à la fourniture du service d'eau potable pour les citoyens de l'Avenue de la Tuilerie, estimée à plus ou moins 4 102,50\$, selon les tarifs du règlement de taxation 2020 ;
- **QUE** la Ville de East Angus annule toutes les factures transmises aux citoyens de la Municipalité du canton de Westbury qui ont reçus une facture pour la fourniture d'eau potable;
- **QUE** les citoyens de la Municipalité du canton de Westbury qui ont déjà acquittés la facture soit remboursée par la Ville de East Angus;
- **QUE** la Ville de East Angus accepte d'effectuer l'entretien du réseau d'aqueduc et des quatre bornes fontaines situés sur l'Avenue de la Tuilerie dans la Municipalité du canton de Westbury à condition que celle-ci s'engage à payer les frais en conséquence;
- **QUE** la Ville de East Angus accepte que cette entente soit valide pour les années 2020 et 2021, selon les tarifs des règlements de taxation 2020 et 2021;
- **QUE** la Ville de East Angus s'engage à entreprendre des discussions en vue de la conclusion d'une entente intermunicipale avec la Municipalité du canton de Westbury pour la fourniture du service d'aqueduc sur l'Avenue de la Tuilerie et l'entretien de son réseau.

ADOPTÉ

2020-292

**AUTORISATION DÉPÔT DE PROJET AU PROGRAMME
AIDE AU DÉVELOPPEMENT DES INFRASTRUCTURES
CULTURELLES**

Proposé par le conseiller Denis Gilbert

Appuyé par la conseillère Nicole Bernier

À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.

Que le conseil municipal autorise le dépôt d'une demande d'aide financière au programme Aide au développement des infrastructures culturelles, pour le Centre Culturel de East Angus.

Que la Ville s'engage à payer sa part des coûts admissibles et des coûts non admissibles, ainsi que les coûts d'exploitation continus du projet.

Que le directeur général David Fournier soit nommé mandataire auprès du Ministère.

ADOPTÉ

2020-293 LEVÉE DE LA SÉANCE

Proposé par le conseiller Dany Langlois
Appuyé par le conseiller Antoni Dumont
À l'unanimité des conseillers présents, la mairesse n'ayant pas voté.
QUE la séance soit levée. Il est 20 h 33.

ADOPTÉ

**Lyne Boulanger, Mairesse
Ville de East Angus**

**Bruno Poulin, Secrétaire-trésorier
Ville de East Angus**

En signant le procès-verbal, la mairesse est réputée avoir signée chacune des résolutions.

Certificats de crédit disponibles

Numéro Nom